

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «SICAV SECURITY», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.122.708 DT et un résultat net de la période du troisième trimestre 2017 s'élevant à 19.045 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au cours du troisième trimestre 2017, l'actif de la «SICAV SECURITY» a été employé en actions, bons de trésor assimilables et emprunts obligataires à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 80% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 30 septembre 2017.

Au cours de cette même période, l'actif de la «SICAV SECURITY» a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 30 septembre 2017, ce taux est de l'ordre de 20,26%.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des deux observations ci haut indiquées, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société «SICAV SECURITY» arrêtés au 30 septembre 2017, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 30 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes:

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-

Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 30-09-2017
(Exprimé en Dinar)

		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		897 804	885 072	886 292
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	287 938	260 285	261 278
AC1b Obligations et valeurs assimilées	3.2	609 866	624 787	625 014
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		228 137	221 156	230 262
AC2a Placements monétaires	3.4	100 447	217 575	201 354
AC2b Disponibilités		127 690	3 581	28 908
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		1 125 941	1 106 228	1 116 554
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	3.6	1 094	1 075	1 115
PA2 Autres créditeurs divers	3.7	2 139	271	267
Total Passif		3 233	1 346	1 382
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	3.8	1 096 586	1 075 151	1 078 674
CP2 - Sommes distribuables		26 122	29 731	36 498
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		59	29	29
CP2b Sommes distribuables de la période		26 063	29 702	36 469
Actif Net		1 122 708	1 104 882	1 115 172
Total Passif et Actif Net		1 125 941	1 106 228	1 116 554

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-09-2017
(Exprimé en Dinar)

			Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
PR1 -	Revenus du Portefeuille Titres	3.3	10 042	33 168	8 806	32 726	40 493
PR1a	Dividendes		1 959	8 764	1 017	9 037	9 036
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 083	24 404	7 789	23 689	31 457
PR2	Revenus des Placements monétaires	3.5	1 530	5 673	2 588	7 672	10 312
	Total des Revenus des Placements		11 572	38 841	11 394	40 398	50 805
CH1	Charges de gestion des placements	3.9	(3 334)	(9 847)	(3 281)	(9 830)	(13 134)
	Revenus Nets des Placements		8 238	28 994	8 113	30 568	37 671
CH2	Autres charges	3.10	(934)	(2 802)	(307)	(933)	(1 234)
	Résultat d'Exploitation		7 304	26 192	7 806	29 635	36 437
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(31)	(129)	9	67	32
	Sommes Distribuables de la Période		7 273	26 063	7 815	29 702	36 469
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		31	129	(9)	(67)	(32)
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		11 741	27 441	4 426	2 019	10 552
	Frais de négociation de titres		-	(73)	(7)	(7)	(20)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	3 917	(2 802)	(2 755)	(6 609)
	Résultat Net de la Période		19 045	57 477	9 423	28 892	40 360

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-09-2017
(Exprimé en Dinar)

		Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
AN1 -	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	<u>19 045</u>	<u>57 477</u>	<u>9 423</u>	<u>28 892</u>	<u>40 360</u>
AN1a -	Résultat d'exploitation	7 304	26 192	7 806	29 635	36 437
AN1b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	11 741	27 441	4 426	2 019	10 552
AN1c -	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-	3 917	(2 802)	(2 755)	(6 609)
AN1d -	Frais de négociation de titres	-	(73)	(7)	(7)	(20)
AN2 -	<u>Distribution de dividendes</u>	-	<u>(36 056)</u>	-	<u>(33 119)</u>	<u>(33 119)</u>
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>	<u>(1 406)</u>	<u>(13 885)</u>	<u>389</u>	<u>7 475</u>	<u>6 297</u>
AN3a	Souscriptions	87	2 506	3 805	23 627	24 105
CSS	Capital	83	2 404	3 716	22 808	23 271
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	2	7	(1)	246	247
RSD	Régularisation des sommes distribuables	2	95	90	573	587
AN3b	Rachats	(1 493)	(16 391)	(3 416)	(16 152)	(17 808)
CSR	Capital	(1 409)	(15 616)	(3 336)	(15 475)	(17 077)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(51)	(168)	1	(166)	(171)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(33)	(607)	(81)	(511)	(560)
	<u>Variation de l'actif net</u>	<u>17 639</u>	<u>7 536</u>	<u>9 812</u>	<u>3 248</u>	<u>13 538</u>
AN4 -	<u>Actif net</u>					
AN4a	Début de période	1 105 069	1 115 172	1 095 070	1 101 634	1 101 634
AN4b	Fin de période	1 122 708	1 122 708	1 104 882	1 104 882	1 115 172
AN5 -	<u>Nombre d'actions</u>					
AN5a	Début de période	64 353	65 070	65 116	64 695	64 695
AN5b	Fin de période	64 273	64 273	65 139	65 139	65 070
	<u>Valeur liquidative</u>	<u>17,468</u>	<u>17,468</u>	<u>16,962</u>	<u>16,962</u>	<u>17,138</u>
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>6,83%</u>	<u>6,94%</u>	<u>3,43%</u>	<u>3,50%</u>	<u>3,65%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2017 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30/09/2017 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30/09/2017 un montant de 287.938 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions	17 114	83 694	232 928	20,75%
BNA	398	3 264	4 576	0,41%
BT	2 400	3 601	19 440	1,73%
ENNAKL AUTOMOBILES	850	9 095	11 892	1,06%
HANNIBAL LEASE	220	1 793	1 921	0,17%
HANNIBAL LEASE DS	200	9	2	0,00%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	26 268	2,34%
Monoprix	2 160	6 111	20 853	1,86%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	47 964	4,27%
SAM AA	1 239	6 443	5 588	0,50%
SFBT	3 798	11 638	75 113	6,69%
UIB	850	9 560	19 311	1,72%
Titres OPCVM	533	55 345	55 010	4,90%
Cap Oblig Sicav	533	55 345	55 010	4,90%
Total	17 523	139 039	287 938	25,65%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 3^{ème} trimestre 2017 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/07/2017	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2017
Actions et Droits	-	1	-	-	-	1
SAM DA 17	-	1	-	-	-	1

3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30/09/2017 un montant de 609.866 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat	1 100	183 350	187 039	16,66%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	98 285	8,75%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	87 500	88 754	7,91%
Emprunts des sociétés	6 250	407 502	422 827	37,66%
ATL 2013-2	600	48 000	50 424	4,49%
Attij Leasing 2015/1	1 000	60 000	61 619	5,49%
Attijari Bank Sub 2015	500	40 000	42 180	3,76%
BTE 2016	550	55 000	57 221	5,10%
BTK 2012-1	700	30 002	31 328	2,79%
CHO COMPANY 2009	600	22 500	23 248	2,07%
CIL 2015/2	500	40 000	42 254	3,76%
HL 2013/2	300	12 000	12 406	1,11%
HL 2016/2	250	25 000	26 287	2,34%
TL 2017-1	250	25 000	25 480	2,27%
UIB 2009/1	500	30 000	30 293	2,70%
UIB 2011-1	500	20 000	20 087	1,79%
Total	7 350	590 852	609 866	54,32%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 3^{ème} trimestre 2017 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition 01/07/2017	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition titres cédés / Remboursés	Plus /moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2017
Obligations et Valeurs assimilées						
Emprunts de sociétés	57 500	-	7 500	7 500	-	50 000
UIB 2009/1	32 500	-	2 500	2 500	-	30 000
UIB 2011/1	25 000	-	5 000	5 000	-	20 000
Total	57 500	-	7 500	7 500	-	50 000

3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 10.042 DT pour la période allant du 01-07-2017 au 30/09/2017 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des Actions (Dividendes)	1 959	8 764	1 017	9 036	9 036
Revenus des Emprunts d'Etat	2 206	6 912	2 390	7 117	9 506
Revenus des Emprunts des Sociétés	5 877	17 492	5 399	16 573	21 951
Total	10 042	33 168	8 806	32 726	40 493

3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/09/2017 à 100.447 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Cout d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
PLT 26-02-2018 ATB 6 mois à 6%	100	100 000	100 447	8,95%
Total	100	100 000	100 447	8,95%

3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1.530 DT pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du troisième trimestre 2017 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des Placements à Terme	1 530	5 673	2 588	7 672	10 312
Total	1 530	5 673	2 588	7 672	10 312

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.094 DT au 30/09/2017 contre 1.075 DT au 30/09/2016.

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL, la retenue à la source ainsi que la contribution conjoncturelle. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 30/09/2016	Valeur au 31/12/2016
TCL à payer	8	14	8
Retenue à la Source	167	166	167
Redevance CMF	92	91	92
Contribution Conjoncturelle à Payer	1 872	-	-
Total	2 139	271	267

3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/07/2017 au 30/09/2017 s'élève à 17.639 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	10 366
Variation de la part Revenu	7 273
Variation de l'Actif Net	17 639

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2017 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/07/2017	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2017
Montant	1 066 788	83	(1 409)	1 065 462 (*)
Nombre de titres	64 353	5	(85)	64 273
Nombre d'actionnaires	38	-	-	38

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2017. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2017 au 30-09-2017).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2017
Capital sur la base part de capital de début de période	1 065 462
Variation des +/- values potentielles sur titres	27 441
+/- values réalisées sur cession de titres	3 917
Frais de Négociation de titres	(73)
Régul des sommes non distribuables de la période	(161)
Capital au 30.09.2017	1 096 586

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire	3 334	9 847	3 281	9 830	13 134
Total	3 334	9 847	3 281	9 830	13 134

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du 3^{ème} trimestre 2017 s'élève à 3.334 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, la contribution conjoncturelle ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Redevance CMF	283	834	278	833	1 113
TCL	28	96	28	99	120
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle(*)	623	1 872	-	-	-
Autres Charges	-	-	1	1	1
Total	934	2 802	307	933	1 234

(*)L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV SECURITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 2.733 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.